



04/2013

Peste des écrevisses

«Mycose» aiguë qui, chez les écrevisses indigènes, est presque toujours associée à une mortalité de 100%.

1 Espèces touchées

Ecrevisses. Mortalité élevée surtout chez les écrevisses européennes et australiennes. Les espèces américaines sont porteuses du champignon.

2 Agent infectieux

Oomycète *Aphanomyces astaci*.

3 Clinique/Pathologie

L'indice le plus important est la présence de nombreuses écrevisses mortes dans l'eau. Les écrevisses atteintes sont extrêmement apathiques; les animaux que l'on sort de l'eau laissent pendre leurs pinces et ne montrent aucun signe de défense. Les animaux malades sont visibles même de jour dans l'eau. Troubles de l'équilibre. Souvent, il manque des membres entiers ou des parties d'entre eux. La carapace (principalement la surface inférieure de la queue) peut présenter des taches sombres dues à des dépôts de mélanine. Chez les écrevisses mortes, on observe des hyphes en forme de tampon d'ouate se formant à partir de la membrane synoviale et souvent aussi des yeux. Perte de la totalité de la population locale en peu de temps.

4 Répartition géographique

Est répandue mondialement. En Suisse, après une longue période d'interruption, on observe à nouveau des foyers de maladie dans les eaux libres depuis 1986.

5 Epidémiologie

Sources d'infection: les écrevisses indigènes malades ou mortes, ainsi que les écrevisses non indigènes, parfois résistantes (porteurs latents). Le champignon peut aussi se transmettre par des poissons provenant de régions touchées par la peste des écrevisses ou par des objets contaminés (bottes, vêtements, filets, etc.).

Le champignon survit très longtemps sur les écrevisses mortes et produit des zoospores, qui survivent dans l'eau jusqu'à cinq jours. Une densité élevée d'écrevisses, des combats territoriaux et la concurrence pour la nourriture sont des facteurs de stress qui conduisent à un affaiblissement du système immunitaire et à une sensibilité accrue aux maladies.

6 Diagnostic

Mise en évidence de l'agent pathogène par culture ou par PCR en tenant compte des symptômes cliniques. Confirmation par PCR et séquençage des produits de la PCR.

7 Diagnostic différentiel

Autres mycoses.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse. Il n'existe pas de vaccin.

9 Prélèvements

Apporter au laboratoire des écrevisses vivantes présentant des symptômes cliniques ou un comportement anormal. La température durant le transport ne doit pas dépasser les 16°C. L'isolation du champignon n'est possible que dans les 24 heures qui suivent la mort de l'écrevisse.

10 Mesures de lutte

Epizootie à combattre, OFE art. 288-290.